

LA REMISE EN CAUSE DE NOS REGLES DE MUTATIONS, ÇA COMMENCE EN 2017

Avignon, le 19 décembre 2016

Comme chaque année, la campagne des mutations nationales se profile, générant interrogations, inquiétudes, voire angoisse pour les collègues concerné-e-s.

Le début de cette campagne qui dure quatre semaines est repoussée de manière récurrente en toute fin d'année. La prochaine débute le 19 décembre. Ce calendrier s'avère problématique car concrètement, en cette période de fêtes, la saisie des vœux n'est souvent possible qu'après la rentrée scolaire de janvier et laisse donc moins de temps pour effectuer une démarche complexe, tant au niveau des règles que de l'ergonomie de l'application agora-vœux.

C'est la direction générale qui en porte la responsabilité en retardant la sortie de l'incontournable « instruction sur les mutations » qui marque le point de départ de ces opérations.

Domage collatéral : les agents concernés par certaines restructurations décidées en fin d'année n'ont aucune visibilité sur leur sort en matière d'affectation. La CGT l'a vivement dénoncé lors du dernier comité technique local au sujet de la mise en place du nouveau service départemental de l'enregistrement.

les grands principes

- Un même mouvement de mutation pour les titulaires et les premières affectations (lauréats des concours externes et internes, listes d'aptitudes) ;
- Un même niveau d'affectation pour tous reposant sur trois éléments : une direction (DDFIP, DRFIP, direction nationale ou spécialisée), une zone géographique au sein de cette direction (résidence d'affectation nationale - RAN) et un domaine d'activité (une mission/structure). Le changement d'une de ces données nécessite de participer au mouvement national ;
- Un nombre de vœux illimité ;
- Le classement des demandes à l'ancienneté administrative, figée au 31 décembre de l'année précédente, éventuellement bonifiée de 6 mois par enfant à charge et pondérée par l'interclassement des grades en fonction de l'indice nouveau majoré ;

Ce qui change cette année

Désormais, les agents de tous grades concernés par une restructuration seront obligés de suivre la mission si elle a lieu sur la même commune. C'est le cas des collègues avignonnais-e-s du service de l'enregistrement avec la création du SPFE.

Sur un grand nombre d'affectations, au profil ou « au choix » (directions nationales, chefs de contrôle en SPF,...) un délai de séjour de trois ans est mis en place pour les inspecteurs.

D'autre part, en cas de restructuration sur une même résidence entraînant un changement de direction (exemple : brigade de vérification intégrant une dircofi), les agent-e-s concerné-e-s bénéficieront d'une priorité pour passer d'une structure à l'autre. Plutôt séduisant de prime abord mais parfois, de la priorité à l'obligation il n'y a qu'un pas, donc méfiance

Pourquoi faut-il s'en inquiéter ?

Le directeur général Bruno Parent, l'a écrit noir sur blanc dans ses lignes directrices il y a un an : « *faire évoluer nos règles RH pour mieux tenir compte des besoins du service : Il convient de faire évoluer nos règles de gestion lorsqu'elles conduisent, involontairement, à des conséquences négatives au regard de l'objectif de bon fonctionnement du service* ».

Cela a commencé en 2016 avec l'introduction de délais de séjour pour les stagiaires agents (géographique) et contrôleurs (métier) ou la suppression des mouvements complémentaires pour les A et les B.

En 2017, la tendance se confirme avec en particulier la confirmation de la diminution du nombre de résidences administratives nationales (RAN) dans plusieurs départements. Encore plus grave, la DG s'attaque aux garanties de maintien à résidence en cas de réforme de structure et ça n'est sans doute qu'un début..

Il y a donc une vraie tendance à la limitation des droits et garantie à mutation des agents. Les vagues successives de suppressions d'emplois à la DGFIP menacent l'exécution des missions et ces règles constituent un frein à l'adaptation que nos chers cravatés jugent nécessaire.

La CGT sur le terrain pour vous informer et vous conseiller

Des permanences seront assurées sur les sites les plus importants du département selon le calendrier suivant :

5 janvier	9h	Cavaillon HDI
5 janvier	9h	Apt SIPsIE
10 janvier	9h	Orange tous services
10 janvier	9h	Carpentras tous services
12 janvier	9h	Avignon cité administrative

Pour les autres postes, des militant-e-s peuvent bien sûr se déplacer si il y a un besoin. Nous contacter par tel ou par mail ou sur la boîte du syndicat : cgt.ddfip84@dgfip.finances.gouv.fr